

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Provence Méditerranée  
comportant un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer (SMVM)

## 1. Ouverture, objet et dates de l'enquête

Par arrêté du 17 Avril 2019, le Président du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée a ordonné l'ouverture et les modalités d'organisation de l'enquête publique relative à la révision du projet de Schéma de Cohérence Territoriale Toulon Provence Méditerranée arrêté le 26 Octobre 2019 incluant un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer. Le SCoT, régi par les dispositions du Code de l'Urbanisme, est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Cette enquête se déroulera **du Jeudi 9 Mai 2019 à 9h jusqu'au Vendredi 14 Juin 2019 inclus à 17h** (soit un total de 37 jours consécutifs.)

Cette enquête est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et ses suggestions relatives à la révision du projet de SCoT Provence Méditerranée comportant un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer.

## 2. Composition du dossier soumis à enquête

Le dossier soumis à l'enquête comprend les documents suivants :

- Notice générale
- Recueil des pièces administratives
- Projet de révision du SCoT arrêté le 26 octobre 2018 constitué: du rapport de présentation comportant l'évaluation environnementale ; du projet d'aménagement et de développement durables (PADD); du document d'orientation et d'objectifs (DOO); des documents graphiques accompagnant le DOO; du rapport du chapitre individualisé du SCoT valant SMVM; des documents graphiques accompagnant le chapitre individualisé; d'annexes accompagnants le chapitre individualisé
- Recueil de l'ensemble des avis émis par les Personnes Publiques Associées, consultées, par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale ainsi que par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers.

## 3. Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête définie ci-dessus, le dossier d'enquête peut être consulté (Cf. précisions dans le tableau ci-après):

- Au siège de l'enquête publique : Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée, 107 boulevard Henri Fabre, 83000 Toulon, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Dans les mairies des 32 communes du SCoT aux horaires habituels d'ouverture au public.
- Dans les sièges des 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres du SCoT aux horaires habituels d'ouverture au public

## 4. Présentation des observations

Le public peut formuler ses observations et propositions:

- dans le registre d'enquête publique à feuillets non-mobles, coté et paraphé par un membre de la Commission d'enquête, joint à chaque dossier d'enquête aux horaires respectifs des lieux d'enquête.
- par voie postale adressée à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du SCoT Provence Méditerranée, CS 40537 - 83041 Toulon Cedex 9

Ces observations seront tenues à la disposition du public au siège du syndicat mixte et seront versées au fur et à mesure sur le registre dématérialisé

- par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : [enquete-publique-1261@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1261@registre-dematerialise.fr)
- par voie informatique à travers le formulaire du registre dématérialisé de l'enquête publique, accessible à l'adresse suivante : [www.registre-dematerialise.fr/1261](http://www.registre-dematerialise.fr/1261)

Ces observations seront consultables par le public sur le registre dématérialisé depuis tout poste informatique disposant d'une connexion internet et également depuis un poste informatique au siège de chaque intercommunalité et au siège du Syndicat Mixte aux heures d'ouverture des services.

- oralement, lors des permanences des commissaires-enquêteurs

## 5. Commission d'enquête et permanences

Par décision n°E1900030/83 en date du 1er Avril 2019, le magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal Administratif de Toulon a désigné une commission d'enquête composée de :

Président : M. Denis SPALONY, Ingénieur en chef, DGST, ER  
Membres titulaires :  
M. Fernand PEIRANO, Ingénieur CEA, ER  
M. Jacques BRANELLEC, Officier de Marine, deuxième section, ER

Un ou plusieurs des membres de la Commission d'enquête se tiendront à disposition du public pour recevoir les propositions et observations sur le projet de révision du SCoT en les lieux, jours et heures tels que définis ci-après (cf. tableau)

## 6. Conclusion de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, les registres clos et collectés sont mis à disposition des membres de la Commission d'enquête sans délai. Suite à cette clôture, dans un délai de huit jours à compter de la réception des registres et documents annexés par la Commission, les membres de la Commission rencontrent le ou la responsable du projet et lui communiquent les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le ou la responsable dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

## 7. Rapport et conclusions de la commission d'enquête

La Commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête afin de transmettre au Président du Syndicat Mixte du SCoT Provence Méditerranée son rapport et les conclusions motivées de cette enquête, en version papier ainsi qu'en version dématérialisée.

Le Président de la commission d'enquête transmet simultanément son rapport et ses conclusions au Président du Tribunal Administratif. Le Syndicat Mixte SCoT Provence méditerranée transmet dès réception, le rapport et les conclusions au Préfet, ainsi qu'aux maires et Présidents des EPCI concernés.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête peuvent être consultés par le public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- o En Préfecture du Var
- o Au siège du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée
- o Dans les mairies des 32 communes du périmètre du SCoT
- o Au siège des 4 EPCI membres du SCoT
- o Sur le site du SCoT Provence Méditerranée [www.scot-pm.com](http://www.scot-pm.com) et sur le site du registre dématérialisé [www.registre-dematerialise.fr/1261](http://www.registre-dematerialise.fr/1261)

A l'issue de cette enquête, le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée décidera par voie délibérative de l'approbation de la révision du SCoT comprenant un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique.

## 8. Autorité compétente

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée est l'autorité compétente pour approuver, suivre, et réviser le Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée ainsi que son chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer. Il procédera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de cette enquête, à l'approbation du SCoT.

Toute information relative au projet de révision du schéma de cohérence territoriale Provence Méditerranée et de son chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président du syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée :

- o soit par courrier adressé au Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée CS 40537 - 83041 Toulon Cedex9,
- o soit par courrier électronique, à l'adresse : [contact@scot-pm.com](mailto:contact@scot-pm.com)
- o soit par téléphone au **04 94 05 35 22** ou au 04 94 05 35 21

LIEU DE L'ENQUETE PUBLIQUE	LIEU DE CONSULTATION	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC	TELEPHONE	PERMANENCES d'un commissaire enquêteur
<b>Syndicat Mixte SCoT</b>	Siège de la Métropole 107 Bd Henri Fabre	du lundi au vendredi : 9h-12h00 et 14h00-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 05 35 21 04 94 05 35 22	Mercredi 15 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME</b>				
<b>BANDOL</b>	Médiathèque - Service urbanisme au 1er étage 11, rue des écoles Place Lucien Grillon	du lundi au vendredi : 9h00-12h00	04 94 29 12 30	Mardi 21 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
<b>LE BEAUSSET</b>	Hôtel de ville - accueil Place Jean Jaurès	du lundi au Jeudi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30 le vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h30	04 94 38 55 75	Lundi 20 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
<b>LA CADIERE D'AZUR</b>	Mairie annexe (face Mairie) Place Jean Jaurès Service Urbanisme - 2ème étage	du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 98 25 25	Lundi 20 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
<b>LE CASTELLET</b>	Mairie Annexe "Le plan" Rue des Micoucouliers	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h00-16h30	04 94 15 25 11	Mardi 14 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
<b>EVENOS</b>	Hôtel de ville - accueil RDN 8 Sainte Anne d'Evenos	du lundi au Jeudi : 8h30-12h00 et 14h30-17h30 vendredi : de 8h30-12h00 et 14h30-17h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 98 50 86	Jeudi 16 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
<b>RIBOUX</b>	Hôtel de ville Placette de la Mairie	le Mercredi et Jeudi 9h00-12h00	04 42 73 88 68	Jeudi 16 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
<b>SANARY</b>	Hôtel de ville - Accueil 1 Place de la République	du lundi au Jeudi : 9h00-12h00 et 13h30-18h00 le vendredi : de 9h00-12h00 et 13h30-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 32 97 00	Mardi 21 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
<b>SAINT CYR</b>	Hôtel de ville - service urbanisme 2ème étage - bureau 207 Place Estienne d'Orves	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 (fermeture le Mercredi) Pont le 30 et 31/05	04 94 26 26 22	Lundi 13 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
<b>SIGNES</b>	Hôtel de ville -Accueil Rue Saint Jean	du lundi au vendredi : 9h00-12h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 25 30 80	Mardi 14 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
<b>Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume</b>	Dans les locaux des services administratifs - accueil 155 Av. Jansoulin 83740 La Cadière d'Azur	du lundi au Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00 vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 98 26 60	Lundi 13 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
<b>METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE</b>				
<b>CARQUEIRANNE</b>	Hôtel de ville - service urbanisme Direction des services techniques Place de la République	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h00-17h30	04 94 01 40 40	Mercredi 15 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
<b>LA CRAU</b>	Hôtel de ville - service urbanisme et technique Boulevard de la République	du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00	04 94 01 56 80	Mercredi 15 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
<b>LA GARDE</b>	Hôtel de ville - service urbanisme Rue Jean Baptiste Lavene	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h00-17h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 08 98 00	Jeudi 23 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
<b>HYERES</b>	Hôtel de ville Service aménagement du territoire 12 Avenue Joseph Clotis	du lundi au vendredi : de 8h30-12h00 et 14h00-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 00 78 78	Jeudi 23 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
<b>OLLILOULES</b>	Mairie annexe - Espace Pierre Puget Service urbanisme - 1er étage 1 Place Trotobas	du lundi au vendredi : 8h00 - 12h00	04 94 30 41 41	Jeudi 9 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
<b>LE PRADET</b>	Hôtel de ville - service urbanisme 2ème étage Parc Craveiro	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 08 69 47	Lundi 3 Juin 2019 de 9h00 à 12h00
<b>LE REVEST</b>	Hôtel de ville - service urbanisme Place Jean Jaurès	du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 98 19 90	Jeudi 9 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
<b>SAINT MANDRIER</b>	Hôtel de ville Service Urbanisme - 1er étage Rue Anatole France	du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 11 51 60	Lundi 13 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
<b>LA SEYNE</b>	Service technique - 4ème étage Salle 428 Avenue Pierre Mendès-France	du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 06 95 00	Lundi 13 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
<b>SIX FOURS</b>	Hôtel de ville - service urbanisme Bât des services techniques Place du 18 Juin 1940	du lundi au vendredi : 8h30-11h30	04 94 34 93 00	Mercredi 15 Mai 2019 de 09h00 à 12h00
<b>TOULON</b>	Hôtel de ville - service urbanisme (Etudes et planification) - 9ème étage Avenue de la République	du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 36 30 00	Vendredi 17 Mai 2019 de 14h à 17h00
<b>LA VALETTE</b>	Hôtel de ville - service urbanisme 2ème étage Impasse des Farinettes	du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h30	04 94 61 90 90	Vendredi 17 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
<b>Métropole Toulon Provence Méditerranée</b>	Au siège de la Métropole 107 Bd Henri Fabre	du lundi au vendredi : 9h-12h00 et 14h-17h00 Pont du 30 et 31/05	04 94 93 83 00	Mercredi 12 Juin 2019 de 9h00 à 12h00
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU</b>				
<b>BELGENTIER</b>	Hôtel de ville - secretariat général Avenue du 8 Mai 1945	du lundi au vendredi 10h00-12h00 et 14h00-17h00	04 94 33 13 00	Mercredi 5 Juin 2019 de 9h00 à 12h00
<b>LA FARLEDE</b>	Hôtel de ville - service urbanisme Place de la Liberté	du lundi au vendredi : 8h00-12h30 et 14h00-17h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 27 85 85	Mercredi 5 Juin 2019 de 14h00 à 17h00
<b>SOLLIES PONT</b>	Centre technique municipal Service urbanisme - 1er étage Allée de la Greffière	du lundi au vendredi : 8h30-12h00	04 94 13 58 00	Mardi 11 Juin 2019 de 9h00 à 12h00
<b>SOLLIES TOUCAS</b>	Hôtel de ville - salle du conseil municipal Place Clément Balestra	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30	04 94 28 90 47	Mardi 11 Juin 2019 de 14h00 à 17h00
<b>SOLLIES VILLE</b>	Hôtel de ville Salle du conseil municipal 9 Rue du 6ème RTS	du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h30 sauf Jeudi AM	04 94 13 80 30	Jeudi 6 Juin 2019 de 9h00 à 12h00
<b>Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau</b>	1189 Avenue des Sénéts 83210 Sollies Pont	du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-16h30	04 94 33 78 84	Jeudi 6 Juin 2019 de 9h00 à 12h00
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES</b>				
<b>BORMES LES MIMOSAS</b>	Bât annexe de l'Hôtel de Ville Service Aménagement-Urbanisme-Foncier 1, Place Saint François	du lundi au Jeudi : de 9h00-12h00 et 14h00-17h00 le vendredi de 9h00-12h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 05 34 52	Jeudi 16 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
<b>COLLOBRIERES</b>	Hôtel de ville - Accueil Place de la Libération	du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 15h30-17h45	04 94 13 83 83	Jeudi 9 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
<b>CUERS</b>	Service Urbanisme - Mairie de Cuers Place Général Magnan	du lundi au Jeudi : 8h00-12h00 et 13h30-17h00 le vendredi : de 8h00-12h00 et 13h30-16h30	04 94 13 50 70	Jeudi 9 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
<b>LA LONDE</b>	Service urbanisme - Mairie annexe Place du 11 Novembre	du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00	04 94 01 55 00	Mardi 11 Juin 2019 de 9h00 à 12h00
<b>LE LAVANDOU</b>	Hôtel de ville - service urbanisme 1er étage Place Ernest Reyer	du lundi au Jeudi : 8h30-12h00	04 94 05 15 70	Lundi 27 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
<b>PIERREFEU</b>	Hôtel de ville - service urbanisme RDC Place Urbain Sénéts	du lundi au Jeudi : de 8h30 à 12h00 - 13h00 à 17h00 le vendredi : de 8h30 à 12h00 - 13h00 à 16h30 Pont le 30 et 31/05	04 94 13 53 13	Lundi 27 Mai 2019 de 14h00 à 17h00
<b>Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures</b>	Au siège 195 Allée des Oliviers 83250 La Londe-les-Maures	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et de 14h00-16h00 Pont le 30 et 31/05	04 94 01 95 94	Mardi 11 Juin 2019 de 14h00 à 17h00

L'arrêté du Président du Syndicat Mixte du 17 Avril 2019 relatif à l'organisation de la présente enquête publique, est consultable au siège du Syndicat Mixte durant ses horaires d'ouverture et téléchargeable sur le site internet [www.scot-pm.com](http://www.scot-pm.com)

